



	Mont de Eau Agglo	Délibération	Nomenclature Acte
	Conseil d'administration Séance du 27 mars 2025	N° DEL-25-03-09	7.1.2 - Document budgétaire
Objet : Affectation des résultats 2024 - Budget Principal Eau et budgets annexes.			

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 mars, le Conseil d'administration de Mont de Eau Agglo, dûment convoqué le jeudi 19 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président du Conseil d'administration.

Étaient présents à la séance :

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire
Monsieur Philippe EYRAUD Conseiller Municipal
Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire
Monsieur Bruno ROUFFIAT Conseiller Communautaire
Madame Chantal PLANCHENAUlt Conseillère Communautaire
Monsieur Bernard KRZYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire
Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire
Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire
Monsieur Jean-Luc SAUBUSSE Conseiller Municipal
Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal
Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert
Madame Dixna BOULEGUE Membre expert
Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert
Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Joël BONNET Vice-Président du Conseil Communautaire donne procuration à Monsieur KRZYNSKI
Monsieur Claude COUMAT Membre du bureau Communautaire donne procuration à Monsieur GARCIA
Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire donne procuration à Monsieur DASTUGUES
Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert donne procuration à Monsieur GANTIER,

Excusés :

Madame Nathalie BOIARDI Membre du bureau Communautaire représentée par Monsieur DASTUGUES
Monsieur Dominique CLAVE Vice-Président du Conseil Communautaire représenté par Monsieur SAUBUSSE
Madame Catherine PICQUET Conseillère Communautaire
Monsieur Alain BACHE Conseiller Communautaire

LA SÉANCE EST OUVERTE


Objet : Affectation des résultats 2024- Budget Principal Eau et budgets annexes.
Rapporteur : Monsieur KRUZYSKI

Suite au vote du compte administratif 2024 du budget principal et des budgets annexes, il y a lieu de voter l'affectation des résultats pour le budget principal et les budgets annexes assainissement, comme suit :

Budget principal Eau :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL EAU	
A Résultat de l'exercice	5 525 436.39 €
B Résultats antérieurs reportés	0.00 €
C Résultat de fonctionnement à affecter	5 525 436.39 €
D Solde d'exécution d'investissement 2024	-232 554.45 €
E Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	-418 926.07 €
F Solde des restes à réaliser d'investissement	-552 120.01 €
G = D + E + F Besoin de financement	-1 203 600.53 €
1) H Affectation en réserve R1068 en investissement	1 203 600.53 €
2) I Report en fonctionnement R 002	4 321 835.86 €

Budget annexe Assainissement (assainissement collectif) :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE	
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
A Résultat de l'exercice	6 019 931.39 €
B Résultats antérieurs reportés	0.00 €
C Résultat de fonctionnement à affecter	6 019 931.39 €
D Solde d'exécution d'investissement 2024	-1 040 018.53 €
E Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	549 809.06 €
F Solde des restes à réaliser d'investissement	-1 361 757.76 €
G = D + E + F Besoin de financement	-1 851 967.23 €
1) H Affectation en réserve R1068 en investissement	1 851 967.23 €
2) I Report en fonctionnement R 002	4 167 964.16 €



Budget annexe Assainissement (SPANC) :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE	
SPANC	
A Résultat de l'exercice	4 928.98 €
B Résultats antérieurs reportés	0.00 €
C Résultat de fonctionnement à affecter	4 928.98 €
D Solde d'exécution d'investissement 2024	0.00 €
E Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	0.00 €
F Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
G = D + E + F Besoin de financement	0.00 €
1) H Affectation en réserve R1068 en investissement	0.00 €
2) I Report en fonctionnement R 002	4 928.98 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12 et suivants,

Vu la délibération N° DEL-25-03-03 du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024,

Vu l'instruction comptable M49,

Entendu le rapport de présentation,

Le Conseil d'administration,

à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 : Approuve l'affectation des résultats 2024 des budget principal Eau et budgets annexe assainissement collectif et assainissement SPANC, conformément aux tableaux ci-dessus,

Article 2 : Autorise le Directeur de « Mont de Eau Agglo » à accomplir toutes formalités et signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

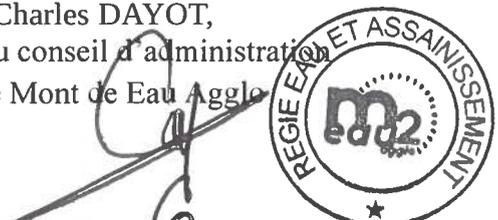
Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 27 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Monsieur EYRAUD, Conseiller municipal



Charles DAYOT,
Président du conseil d'administration
de Mont de Eau Agglo



Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025

ID : 040-924781818-20250328-DEL_25_03_09-BF

